



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-36) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CARTE SCOLAIRE
2023/2024

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230628-lmc1H10932H1-DE
Date de réception en Préfecture : 03/07/2023
Date de Publication : 03/07/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le courrier du 15 février 2023, Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne, portant communication des mesures arrêtées lors du Comité social d'administration spécial départemental du 3 février 2023, pour la rentrée scolaire 2023/2024, à savoir :

- la fermeture d'une classe à l'école maternelle Nord,
- la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Est-Libération,
- la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Est-Passeleu,
- la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle Franklin-Roosevelt ;

Considérant les prévisions d'effectifs attendus dans ces établissements pour la prochaine rentrée scolaire ;

Après avis de la commission Enfance du 23 juin 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Emet un avis défavorable à

- la fermeture d'une classe à l'école maternelle Nord,
- la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Est-Libération,
- la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Est-Passeleu,
- la fermeture d'une classe à l'école maternelle Franklin-Roosevelt.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé